

## AVIS

Par arrêté préfectoral n° 2019-DCPPAT/BE-213 en date du 22 octobre 2019 la société RES- Parc Eolien « La Croix de Bertault » est autorisée à installer et exploiter un parc éolien situé sur le territoire de la commune de Vernon (86 340 ), activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'arrêté susvisé :

- soit à la mairie de Vernon,
  
- soit à la Préfecture de la Vienne, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial- Bureau de l'Environnement,
  
- soit sur le site internet de la préfecture (rubriques : politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques –installations classées-éoliennes»).